

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAE 145 Subventions (480.000 euros) et conventions aux 18 associations et 1 organisme de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle 2019-2020.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement aux 18 associations et 1 organisme de l'appel à projets et signer des conventions avec ces structures ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal est autorisée à signer des conventions dont le texte est joint à la présente délibération et verser des subventions de fonctionnement à chacune des associations suivantes, pour la mise en œuvre de parcours linguistiques à visée professionnelle :

L'association Accueil Goutte d'Or (18e),
L'association Accompagnement Global contre l'Exclusion, ADAGE (18e),
L'association Aocsa la 20^{ème} Chaise (20e)
L'association Atouts Cours (18e)
L'association Autremonde (20e),
L'association Centre Alpha Choisy (13e),
L'association Centre d'Etude, de Formation et d'Insertion par la Langue (18e)
L'association Chinois de France-Français de Chine (20e)
L'association Crescendo (11e)
L'association Espace19 (19e),
L'association Esperem (6e),
L'association Femmes initiatives (13e),
L'association Groupe SOS Solidarité (11e),
L'association La Voie de la Lune (19e),
L'association L'Île aux Langues (18e),
L'association Paroles Voyageuses (19e),
L'association Salle Saint Bruno (18e) ;
L'association Sauvegarde de l'adolescence (11e)
La Scop Langues Plurielles (18e).

Article 2 : une subvention d'un montant de 30.000 euros est allouée à l'association Accueil Goutte d'Or, 26 rue Laghouat (18e) pour l'action linguistique à visée professionnelle pour jeunes primo arrivants (9510/2019_07852) ;

Article 3 : une subvention d'un montant de 35.000 euros est allouée à l'association Accompagnement Global contre l'Exclusion, ADAGE, 17 rue Bernard Dimey (18e), dont 27.000 euros pour l'action Un pas vers l'emploi/les femmes font leur cinéma et 8.000 euros pour l'action Compétence linguistique vers l'emploi (8382/2019_07925 et 2019_07927) ;

Article 4 : une subvention de 9 000 euros est allouée à l'association Aocsa la 20^{ème} Chaise, 38 rue des Amandiers (20e) pour l'action Module français professionnel (16203/2019_07892) ;

Article 5 : une subvention de 10.000 euros est allouée à l'association Atouts Cours, 72 quater, rue Philippe de Girard (18e) pour l'action Ateliers linguistiques à visée professionnelle et sociale (10892/2019_07936) ;

Article 6 : une subvention de 15.000 euros est allouée à l'association Autremonde, 30 rue de la Mare (20e) pour l'action Migrapass Tremplin Migrant.es vers l'emploi 2019 (8563/2019_07938) ;

Article 7 : une subvention d'un montant de 13.000 euros est allouée à l'association Centre d'Etude, de Formation et d'Insertion par la Langue, 11-13 rue de la Chapelle (18e), au titre de l'action Restaur'action (13585/2019_07947) ;

Article 8 : une subvention de 37.000 euros est allouée à l'association Centre Alpha Choisy, 27 rue de Choisy (13e), dont 14.000 € au titre de l'action français langue professionnelle, acquisition des

compétences et 23.000 € pour l'action primo-arrivants, parcours linguistiques à visée d'insertion sociale et professionnelle (9865/2019_07800_7858) ;

Article 9 : une subvention de 8.000 euros est allouée à l'association Chinois de France - Français de Chine, 45 rue de Tourtille (20e) pour l'action Premières clés vers l'emploi (19009/2019_07860) ;

Article 10 : une subvention d'un montant de 36.000 euros est allouée à l'association Crescendo 102C, rue Amelot (11e) au titre de l'action Femmes et Emploi sur le territoire de Belleville (9608/2019_07956) ;

Article 11 : une subvention d'un montant de 25.000 euros est allouée à l'association Espace19, 251 rue de Crimée (19e) pour l'action Parcours linguistiques vers l'emploi (246/2019_07959) ;

Article 12 : une subvention d'un montant de 87.000 euros est allouée à l'association Esperem, 83, rue de Sèvres (6^e), dont 62.000 euros au titre de l'action Travail sur les freins et leviers pour une insertion durable et 25.000 euros au titre de l'Action de prévention et accompagnement pour faciliter les parcours d'insertion socio professionnelle des jeunes dans les lycées parisiens (191343/2019_07882_07962) ;

Article 13 : une subvention d'un montant de 26.000 euros est allouée à l'association Femmes Initiatives, 8 avenue de Choisy (13e), dont 10.000 euros au titre de l'action Français à visée professionnelle, certification DELF PRO et 16.000 euros pour l'action français sur objectif spécifique, métier du nettoyage industriel, service à la personne (12825/2019_07886_07888) ;

Article 14 : une subvention d'un montant de 15.000 euros est allouée à l'association Groupe SOS Solidarité au titre de l'action Français à visée professionnelle en route vers l'emploi (72421/2019_07841) ;

Article 15 : une subvention d'un montant de 16.000 euros est allouée à l'association La Voie de la Lune 132, boulevard Sérurier (19e) au titre de l'action Femmes solidaires service à la personne (12970/2019_07789) ;

Article 16 : une subvention d'un montant 30.000 euros est allouée à l'association l'Île aux Langues, 23 rue Emile Duployé (18e) au titre de l'action Ateliers Relais vers l'emploi (66681/2019_07812) ;

Article 17 : une subvention d'un montant de 26.000 euros est allouée à l'association Paroles Voyageuses, 20 rue Edouard Pailleron (19e) dont 16.000 euros au titre de l'action Formation linguistique à visée professionnelle pour les salariés de la RQ11 Grand Belleville, et 10.000 euros pour l'action Formation linguistique à visée professionnelle pour les salariés de la RQ19 (11105/2019_07876_07879) ;

Article 18 : une subvention d'un montant de 18.000 euros est allouée à l'association Salle Saint Bruno, 9 rue Saint-Bruno (18e) au titre de l'action parcours vers l'emploi de l'EPE à la Goutte d'Or (12109/2019_08007) ;

Article 19 : une subvention d'un montant de 10.000 euros est allouée à l'association Sauvegarde de l'Adolescence 3, rue Coq Héron (1^{er}) au titre de l'action parcours linguistique en atelier de pédagogie personnalisée (20193/2019_07978) ;

Article 20 : une subvention d'un montant de 34.000 euros est allouée à la SCOP Langues Plurielles 11/13 rue de la Chapelle (18e) dont 16000 euros au titre de l'action Mod'Action et 18000 euros au titre de l'action FLE dans le secteur hôtellerie restauration (184286 /2019_07849_07850) ;

Article 21 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal est autorisée à signer les conventions correspondantes, sur le modèle de la convention type, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 22 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO